

---

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger a pour base une prise de conscience que vous, du Sud-Est des États-Unis, êtes sûrement en mesure de comprendre. Nous avons en effet senti la nécessité d'avoir un droit de regard plus complet sur la manière dont notre développement allait se faire, et la nécessité aussi de permettre aux Canadiens de bénéficier de ces investissements au même titre que l'investisseur lui-même. En substance, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger dit simplement que les capitaux étrangers sont les bienvenus dans la mesure où le Canada en tire un profit substantiel. Vous conviendrez avec moi que c'est là une position tout à fait raisonnable. Je constate d'ailleurs qu'à mesure que les États-Unis se rendent compte des motifs qui nous ont guidés, il y a chez eux de moins en moins de confusion et de plus en plus de compréhension et de sympathie à l'égard du point de vue que nous avons adopté.

L'énergie est un autre secteur dans lequel s'est glissé des malentendus que nous avons pu corriger grâce à des communications et des relations plus étroites. Au moment de la crise du pétrole, en 1973, une rumeur a commencé de circuler aux États-Unis selon laquelle nous voulions, en quelque sorte, profiter de la situation en réduisant les approvisionnements de pétrole et de gaz naturel qui vous étaient destinés. Mais à la lumière des récentes déclarations qui ont été faites sur l'énergie et des commentaires, pour le moins très controversés, qui ont été formulés sur les politiques énergétiques de votre propre pays, je suis certain que vous comprendrez, comme de plus en plus d'Américains le font d'ailleurs, que nous faisons simplement ce que les États-Unis font aujourd'hui et seront forcés de faire demain: protéger au maximum, à l'intention de nos propres citoyens, une réserve énergétique qui s'épuise rapidement et qui, nous le découvrons tous avec horreur, n'est pas aussi considérable que nous l'avions d'abord cru.

Il est important, je pense, que les Américains comprennent, et c'est d'ailleurs pourquoi j'en parle, que le Canada n'est pas aussi autosuffisant qu'on l'a cru en matière d'énergie et qu'il connaît sur ce chapitre des problèmes comparables aux vôtres. Le simple fait qu'il s'agisse d'une crise commune devrait nous convaincre, comme je l'ai mentionné plus tôt, de la nécessité d'une collaboration très étroite entre nos deux pays.

Je voudrais vous entretenir brièvement de trois ou quatre des grands problèmes que nos deux pays devront régler dans un proche avenir. Évidemment, l'énergie en est un, et cela vous intéressera sans doute de connaître la position du Canada sur la question de l'acheminement du gaz naturel depuis l'Alaska jusqu'aux États-Unis, via le territoire canadien. Comme nous l'avons dit, et comme je le répète aujourd'hui, il est une chose dont vous pouvez être assurés: nous ne ferons pas inutilement obstacle aux efforts que vous déployez en vue de répondre aux besoins énergétiques de votre pays, et en vue d'avoir accès à cette ressource naturelle si importante et si précieuse. Autrement dit, si nos moyens nous le permettent, nous coopérerons autant que faire se peut. Quand je parle de nos moyens, vous vous demandez probablement pourquoi le gouvernement d'un pays souverain ne répond-il pas tout simplement par oui ou par non. Je crois utile de m'attarder un moment sur ce sujet pour bien montrer les contraintes qui pèsent sur nous car, si elles sont bien comprises, les deux pays surmonteront les difficultés des mois à venir en évitant au maximum cette irritation et cette mésentente auxquelles j'ai déjà fait allusion.

---